

COMMUNE de VIENNE EN VAL

2022

Le 7 mars à 19 h

Compte rendu du Conseil Municipal



Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Isabelle BENARD a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT
Mme Karine CHATELIN a donné pouvoir à Mme Vanessa SOBRAL
M. Sylvain COLMET-DAAGE
M. Christophe SIMON

Secrétaire de séance : M. Gérard ARRIVAULT

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Page 2

- DÉLIBÉRATIONS

Page 3

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 mairie@vienné-en-val.fr

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil municipal prend acte :

- de la démission de Mme Delphine BALATIN de sa fonction d'adjointe et de conseillère municipale
- de l'installation de Fabienne CARRE en qualité de conseillère municipale et prend acte de la modification du tableau du conseil municipal

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à transférer la délégation « Associations » à M. David GUDIN et prend acte du transfert de la délégation « embellissement » de Mme Vanessa SOBRAL à Mme Corinne POIVRE et précise que la délégation « Ecole - enfance - Jeunesse » du poste de 4^{ème} adjoint au maire est conservée
- décide que l'adjoint à désigner occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, procède à l'élection du 4^{ème} adjoint. Mme Vanessa SOBRAL a été proclamée Adjointe au Maire et précise que Mme Vanessa SOBRAL se verra retirer son statut de conseillère municipale déléguée
- approuve la suppression d'un poste de conseiller municipal délégué et fixe le nombre de conseillers municipaux délégués à 8
- décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 51,6 % de l'indice 1027, soit 2 006,93 euros mensuels
- procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Prochain conseil municipal : 25 mars 2022

M. Pascal SEMONSUT, Maire, rappelle l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2022

Le compte-rendu du précédent conseil municipal sera approuvé au conseil municipal du 25 mars prochain

Décisions du Maire

Aucune décision prise depuis le dernier Conseil municipal

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Démission d'un conseiller municipal et adjoint au Maire

Vu la lettre d'acceptation de la démission de Madame Delphine BALATIN aux fonctions d'adjointe en charge de l'école-enfance-jeunesse et des associations établie par la Préfète du Loiret en date du 18/02/2022.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la démission de Madame Delphine BALATIN de sa fonction d'adjointe et de conseillère municipale.

Installation d'un conseiller municipal

Madame Delphine BALATIN a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale, Conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'installation de Madame Fabienne CARRE en qualité de conseillère municipale et prend acte de la modification du tableau du conseil municipal

Réaménagement des délégations des adjoints au Maire

Monsieur le maire explique que, du fait de la démission de Madame BALATIN, adjointe en charge de l'école, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que des associations, il est proposé de réorganiser les délégations attribuées entre les postes d'adjoints au Maire.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à transférer la délégation « associations » à M David GUDIN, 5ème adjoint au Maire, prend acte du transfert de la délégation « embellissement » de Mme Vanessa SOBRAL à Mme Corinne POIVRE et précise que la délégation « école-enfance-jeunesse » du poste du 4ème adjoint au maire est conservée.

Election d'un adjoint

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire en charge de l'école, de l'enfance et de la jeunesse.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, procède à la désignation du 4ème adjoint au maire.

Est candidate : Mme Vanessa SOBRAL

A été proclamée adjointe au maire : Mme Vanessa SOBRAL

La liste des adjoints est mise à jour : M. ARRIVault Gérard, Mme ROGER Claudette, M. SIMON Christophe, Mme Vanessa SOBRAL, M. David GUDIN et précise que Mme Vanessa SOBRAL se verra retirer son statut de conseillère municipale déléguée

Suppression d'un poste de conseiller municipal délégué

Monsieur Pascal SEMONSUT, Maire, informe le Conseil municipal qu'il souhaite, du fait du transfert de la délégation « embellissement » à Mme Corinne POIVRE, supprimer le poste de conseillère municipale déléguée de Mme Vanessa SOBRAL, aujourd'hui adjointe au Maire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la suppression d'un poste de Conseiller municipal délégué et fixe le nombre de conseillers municipaux délégués à 8.

Indemnités du Maire - Modification

Monsieur le Maire indique que, afin de créer un poste de conseiller municipal délégué supplémentaire par délibération du 19/02/2021, son indemnité avait été réduite pour permettre de dégager une enveloppe de rémunération supplémentaire affectée à ce nouveau conseiller délégué.

Considérant la suppression d'un poste de conseiller municipal délégué, M le Maire propose au Conseil municipal de lui attribuer de nouveau la totalité du taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 1er avril 2022, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 51,6 % de l'indice 1027, soit 2 006,93 euros mensuels.

Renouvellement des membres élus du CCAS

Mme ROGER, Adjointe au Maire, expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-9 du code de l'action sociale et des familles, suite à la démission de Mme Vanessa SOBRAL, membre élue du CCAS, et en l'absence de membre supplémentaire sur la liste, il est nécessaire de renouveler la totalité des membres élus du conseil d'administration.

Le Conseil municipal procède, à l'unanimité, à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Sont élus, à l'unanimité des voix :

Karine CHATELIN, Fabienne CARRE, Pascaline GUERIN, Jean-Marie PELLETIER, Claudette ROGER

La séance est levée à 19h30

Fait à Vienne-en-Val, le 8 mars 2022

Le Maire,
Pascal SEMONSUT

